

PROGRAMME GIRE : GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DU BURKINA FASO

NOTE DE PRESENTATION DU PROGRAMME GIRE ET DE SON PROJET PILOTE NAKANBE

Février 2000

POURQUOI UN PROGRAMME NATIONAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU ?

Le Burkina Faso, pays sahélien enclavé, est confronté à des problèmes de ressources en eau qui se situent à divers niveaux :

- l'augmentation de la demande en eau liée à la croissance démographique et économique et à l'élévation des standards du niveau de vie ;
- l'amenuisement des ressources qui a deux raisons :
 - en termes quantitatifs la réduction des écoulements de surface et le déficit de recharge des nappes dus à la baisse sensible de la pluviométrie constatée depuis plusieurs décennies ;
 - en termes qualitatifs la dégradation de la qualité de l'eau, polluée par des apports terrigènes, organiques et bactériologiques résultant de pratiques – agricoles, industrielles, domestiques – dommageables à l'environnement ;
- l'insuffisance des moyens – humains et matériels – pour faire face aux deux premiers problèmes.

Ces différents problèmes se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement humain : pénuries d'eau, sécheresses ou au contraire inondations, maladies d'origine hydrique, etc. La situation peut se résumer ainsi :

Comment satisfaire durablement les besoins en eau, en quantité et en qualité, pour une population croissante et une économie en développement, dans un contexte environnemental peu propice à la reconstitution et à la mobilisation de la ressource ?

La résolution d'un problème aussi vaste et aussi complexe exige de repenser entièrement la politique nationale de l'eau et de la refonder sur de nouvelles bases. C'est pourquoi le Burkina Faso a jugé nécessaire de passer à de nouvelles formes de gestion de l'eau inspirées des grands principes définis par la Conférence de Dublin de janvier 1992 et adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de Rio de Janeiro en juin 1992¹.

Il faut bien reconnaître que, jusqu'à ce jour, au niveau international, l'expérience de la mise en pratique de ces principes reste très limitée. Le Burkina Faso a décidé de relever le défi en mettant en application ces principes, après les avoir intériorisés et adaptés au contexte national pour les rendre opérationnels. Cet exercice est présenté dans le document intitulé ***Politique et stratégies en matière d'eau***² élaboré par le Ministère de l'Environnement et de l'Eau. Ce document de référence présente l'objectif général et les objectifs spécifiques de la politique nationale de l'eau.

L'objectif général de la politique nationale de l'eau est de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci ne devienne pas un facteur limitant du développement socio-économique.

Les objectifs spécifiques de la politique nationale de l'eau sont au nombre de quatre :

¹ Cf. document « Action 21 » adopté par la CNUED, chapitre 18 : « *Protection des ressources d'eau douce et de leur qualité : application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau.* »

² Document adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 1^{er} juillet 1998 et entériné par le décret n° 98-365/PRES/PM/MEE du 10 septembre 1998.

Objectif n° 1 : Satisfaire durablement les besoins en eau, en quantité et en qualité, pour une population croissante et une économie en développement, en veillant au respect des écosystèmes aquatiques, dans un contexte environnemental peu propice à la reconstitution et à la mobilisation de la ressource.

Objectif n° 2 : Se protéger contre l'action agressive de l'eau : érosion, corrosion, inondations, épidémies, ruptures de barrages, etc.

Objectif n° 3 : Améliorer les finances publiques en allégeant le poids du secteur de l'eau par un partage équilibré des charges entre les partenaires concernés : les pouvoirs publics, les collectivités et les usagers.

Objectif n° 4 : Prévenir les conflits dans la gestion internationale des ressources en eau.

La mise en œuvre de la politique nationale de l'eau s'inspire d'une part des principes énoncés dans la Constitution du Burkina Faso et dans les différents textes législatifs et réglementaires qui en découlent, et, d'autre part, des principes de gestion de l'eau développés au niveau international, notamment dans les textes des conventions ratifiées par le Burkina Faso :

- le droit d'accès à l'eau potable ;
- le principe d'équité dans la répartition des ressources en eau ;
- le principe de subsidiarité (gestion au niveau spatial approprié) ;
- le principe du développement harmonieux des régions ;
- le principe de gestion de l'eau par bassins hydrographiques ;
- le principe de gestion équilibrée des ressources en eau ;
- le principe de protection des usagers et de la nature ;
- le principe préleveur-payeur (utilisateur-payeur) ;
- le principe pollueur-payeur ;
- le principe de participation des usagers, des planificateurs et des décideurs politiques, à tous les niveaux, à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de l'eau.

Ces principes constituent le socle de la nouvelle loi d'orientation de la gestion de l'eau dont le projet est en cours d'instruction.

La traduction en dispositions opérationnelles de la plupart des principes adoptés par le Burkina Faso passe nécessairement par une approche intégrée de la gestion des ressources en eau. En l'absence de définition officielle, universellement reconnue, la définition suivante a été adoptée :

La gestion intégrée des ressources en eau procède d'une approche holistique qui prend en considération tous les facteurs pertinents et tous les acteurs concernés en vue d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau.

La gestion intégrée des ressources en eau se caractérise par :

- l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau ;
- l'intégration de la gestion des terres et de l'eau³ et l'intégration eaux de surface-eaux souterraines ;
- l'intégration transsectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- l'intégration des différents utilisateurs/bénéficiaires au processus de prise de décision ;
- l'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures ;
- etc.

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROGRAMME GIRE

Le Programme GIRE, défini par le Gouvernement du Burkina Faso, a pour vocation de planifier et d'appuyer le processus de transition vers un nouveau mode de gestion de l'eau dans lequel les principes adoptés par la Nation Burkinabè seront rendus opérationnels. Ce programme est soutenu, techniquement et financièrement, par le Gouvernement du Royaume de Danemark.

L'objectif d'ensemble du Programme GIRE est la mise en place d'une :

³ L'intégration de la gestion des terres et de l'eau justifie (et requiert) l'approche par bassin versant hydrographique

Gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement Burkinabè et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion soutenable et écologiquement rationnelle des ressources en eau.

Le passage d'une gestion sectorielle à une gestion intégrée des ressources en eau suppose une révision du cadre réglementaire et institutionnel du secteur de l'eau et un changement profond des mentalités de ses acteurs. C'est un processus de longue haleine qui exige des échanges constants entre parties prenantes à l'intérieur du pays et aussi avec les autres partenaires au niveau régional et international. Dans cette vision à long terme de la réforme d'ensemble du secteur de l'eau du Burkina Faso, le Programme GIRE, d'une durée limitée à trois ans, a deux objectifs immédiats :

1. Définir (et adopter) les stratégies de transition vers la GIRE, sous forme d'un **Plan d'action national du secteur de l'eau** disponible 33 mois après le démarrage du Programme. L'élaboration de ce plan requiert au préalable de faire **l'état, l'analyse et l'évaluation de la situation actuelle dans le secteur de la gestion des ressources en eau**, disponible 21 mois après le démarrage du Programme.
2. Mettre en place les **capacités de base en matière de GIRE**. Il s'agit des capacités nécessaires et suffisantes pour que le Burkina Faso soit en mesure, dès l'achèvement du Programme GIRE, d'appliquer le Plan d'action national du secteur de l'eau. Le Plan comprendra lui-même d'autres actions de renforcement et/ou de création de capacités.

Pour que ces deux objectifs immédiats ne restent ni théoriques ni lointains mais, au contraire, se matérialisent aussitôt que possible sous forme opérationnelle, le Programme GIRE produira des résultats concrets au fur et à mesure de son avancement.

Les Autorités Burkinabè ont ainsi décidé, avec l'appui de Danida, de lancer certaines composantes du Programme GIRE, en anticipant sur son démarrage officiel, pour répondre à des besoins immédiats et prioritaires. C'est le cas du diagnostic du cadre juridique du secteur de l'eau et de la *Loi d'orientation sur la gestion de l'eau*, dont l'élaboration a commencé deux ans avant le lancement du Programme GIRE. C'est le cas aussi de l'appui à la Direction de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques (DIRH) en vue de la collecte, du traitement et de l'analyse des données hydrologiques et hydrogéologiques.

LE PROJET PILOTE NAKANBE AU SEIN DU PROGRAMME GIRE

Le projet pilote du bassin du Nakanbé (PPN) constitue une particularité du Programme GIRE. Il vise à appliquer certaines dispositions de la GIRE à l'échelle d'un sous-bassin et à en retirer des informations et des expériences utiles pour l'orientation d'ensemble du Programme. Les activités du PPN sont partie intégrante du Programme GIRE et sont transversales aux autres activités du Programme. Le PPN procède par une approche de type expérimentation/démonstration avec rétroaction sur les autres activités du Programme.

Le choix du bassin du Nakanbé comme terrain d'expérimentation de la GIRE a été dicté par l'importance stratégique de ce bassin. En effet, 40% de la population du pays vit dans le bassin (environ 4 millions d'habitants) et, surtout, la ville de Ouagadougou est presque entièrement tributaire des eaux de surface du bassin. Elle a connu ces dernières années des problèmes d'approvisionnement en eau potable qui ont conduit à l'adoption du projet de barrage de Ziga, actuellement en construction.

Le projet Ziga n'atteindra pleinement ses objectifs que si un minimum de coordination est introduit dans l'aménagement du bassin. En effet, le prélèvement incontrôlé de la ressource perturberait le bilan hydrologique qui ressort des études faites en l'état actuel du bassin. Par ailleurs, les conflits d'usage risquent de se traduire par une dégradation du milieu naturel. Devant cette situation critique, un plan de gestion intégrée des ressources en eau s'impose immédiatement. Il fait d'ailleurs partie des conditionnalités de financement du projet Ziga.

Ainsi, le Projet pilote du bassin du Nakanbé constitue à la fois un terrain d'expériences et un modèle — à l'échelle d'un bassin géographiquement limité mais d'importance stratégique — de ce que sera plus tard la GIRE à l'échelle nationale.

Après l'achèvement du Programme GIRE, la mise en application du **Plan d'action national du secteur de l'eau** se fera de façon échelonnée, sur le long terme, au rythme des capacités internes d'absorption et de mutation, et en fonction des ressources humaines et matérielles disponibles.

La démarche d'ensemble du Programme GIRE est illustrée par la figure 1.

STRUCTURE ET ORGANISATION DU PROGRAMME GIRE

Le Programme GIRE doit produire un grand nombre de résultats (33) pour atteindre les deux objectifs immédiats qui lui sont assignés. Ces résultats sont organisés en trois groupes :

- deux groupes de résultats correspondant à l'objectif immédiat n° 1 (stratégies de transition vers la GIRE définies et adoptées) :
 - Groupe de résultats R1.1 à R1.15 « Etat des lieux »
 - Groupe de résultats R1.16 à R1.25 « Plan d'action national du secteur de l'eau »
- un groupe de résultats correspondant à l'objectif immédiat n° 2 (capacités de base en matière de GIRE mises en place).
 - Groupe de résultats R2.1 à R2.8 « Eléments spécifiques de renforcement des capacités »

Parmi les résultats du Programme GIRE, certains sont spécifiques au Projet pilote du Nakanbé ou bien ont une composante importante sur ce bassin. Ces résultats propres au PPN se répartissent dans l'un ou l'autre des groupes précités et sont applicables immédiatement ou à court terme.

Le Programme GIRE est évidemment pluridisciplinaire. Les activités correspondant aux résultats à produire (au nombre de 128) relèvent d'un grand nombre de disciplines : hydrologie, hydrogéologie, chimie de l'eau, informatique, droit, organisation administrative, sociologie, économie, comptabilité, techniques de communication, etc. Pour clarifier la structure du Programme, les activités ont été être regroupées en un nombre limité de grands domaines d'expertise constituant les cinq axes de travail du Programme GIRE :

- Axe de travail n° 1 : Outils techniques de gestion (OTEG)
- Axe de travail n° 2 : Cadre institutionnel, organisation et ressources humaines (CIOR)
- Axe de travail n° 3 : Cadre législatif et réglementaire (CLER)
- Axe de travail n° 4 : Economie et finances (ECOF)
- Axe de travail n° 5 : Communication / sensibilisation (COSE)

Le projet pilote Nakanbé est transversal aux cinq axes de travail selon le schéma de la figure 2.

La structure d'ensemble du Programme GIRE est indiquée par la figure 3.

La structuration du Programme GIRE en objectifs immédiats, résultats à atteindre et activités est indiquée en annexe 1.

Le découpage du territoire en unités de bassins hydrographiques est indiquée au tableau suivant.

Unités de bassins	Sous-Bassins	Superficie (km ²)	Superficie cumulée (km ²)	Bassins fluviaux
Comoé	Comoé	16 867	21 311	Comoé
	Niger-Ouest (Banifing)	4 444		Niger
Niger	Niger-Est	76 621	76 621	
Mouhoun	Mouhoun (ex-Volta Noire)	91 172	91 172	
Nakanbé	Sissili	7 455	81 106	Volta
	Nazinon	11 214		
	Nakanbé s.s. (ex-Volta Blanche)	40 836		
	Pendjari	21 601		
		270 210		

LA PROBLEMATIQUE DU BASSIN DU NAKANBE

Le Nakanbé (ex-Volta Blanche) est l'un des affluents du fleuve Volta. Selon les cas, l'appellation « bassin du Nakanbé » peut désigner deux entités :

- soit le « grand Nakanbé » (Nakanbé *sensu lato* ou Nakanbé s.l.) qui couvre une superficie de 81 106 km² avec les sous-bassins de ses affluents Sissili, Nazinon et Pendjari.

- soit le bassin du Nakanbé proprement dit (Nakanbé *sensu stricto* ou Nakanbé s.s.) qui couvre une superficie de 40 836 km² et constitue le support du projet pilote Nakanbé (PPN) du programme GIRE.

Dans ce bassin, les conditions climatiques ne permettent pas la pérennité des écoulements de surface. Les cours d'eau sont à caractère temporaire, les écoulements se faisant sur quatre mois dans l'année (juillet à octobre).

Les ressources souterraines sont difficilement mobilisables en raison de la nature essentiellement cristallin du sous-sol ; les débits d'exhaure limités ne permettraient pas l'alimentation de grandes concentrations urbaines comme Ouagadougou.

Les fortes variations pluviométriques spatio-temporelles, les besoins en eau de l'approvisionnement en eau potable, des usages hydro-agricoles et pastoraux, des activités industrielles, etc., ont conduit à un déficit croissant des ressources en eau par rapport à la demande.

La préoccupation majeure est restée jusqu'à présent la satisfaction des besoins vitaux des populations. Mais, pour faire face aux besoins, les différents acteurs du développement ont multiplié les ouvrages hydrauliques. Les barrages seraient aujourd'hui plus de 400. Les plus importants en volume sont le barrage de Bagré (1700 Mm³), le barrage Kanazoé (70 Mm³), le lac Bam (41,5 Mm³), le barrage de Loumbila (36 Mm³) et, bientôt, Ziga en construction (200 Mm³). Mais la cohérence d'ensemble de l'aménagement du bassin et les fonctions environnementales de l'eau ont été reléguées au second plan.

Dans le bassin, l'assainissement et le traitement des eaux usées sont embryonnaires. Cette situation est préoccupante, d'autant plus que la nature des effluents rejetés (dont ceux des industries) n'est pas connue sur l'ensemble du bassin. Toutefois, il existe un plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouagadougou dont la mise en œuvre est confiée à l'ONEA.

Les phénomènes d'érosion sont également importants et fortement accentués par la pression anthropique. Ils sont à l'origine de l'ensablement des rivières et des retenues d'eau.

Compte tenu de tous ces aspects, le Gouvernement du Burkina et les Bailleurs de fonds du projet Ziga ont convenu de mettre en œuvre un Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Bassin du Nakanbé.

Afin d'accompagner le Projet Ziga dont la mise en eau du barrage est prévue pour juillet 2000, il apparaît donc indispensable de mettre en place dès que possible, une structure transitoire de gestion du bassin (en particulier de régulation du bassin amont et des contrôles des impacts aval) qui répondent aux attentes légitimes des autorités et des bailleurs de fonds. C'est ce qui motive la démarche engagée par le Programme GIRE auprès des principaux opérateurs du secteur de l'eau sur le bassin.

Figure 1 : Démarche d'ensemble du Programme GIRE

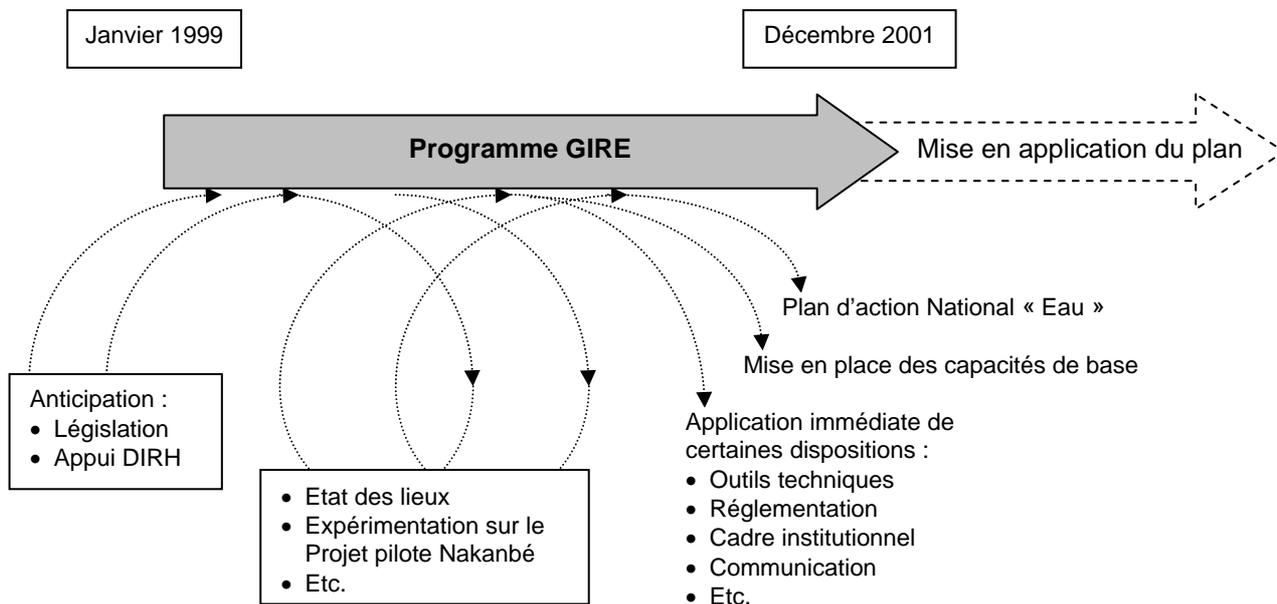


Figure 2 : Structuration du Programme GIRE en axes de travail et position transversale du Projet pilote Nakanbé (PPN)

